

SG 29 HAUSSMANN

SG BLACKROCK ACTIONS US ISR

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

■ Sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	9
techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	13
rapport du commissaire aux comptes.....	14
comptes annuels	17
bilan	18
actif.....	18
passif	19
hors-bilan.....	20
compte de résultat.....	21
annexes	22
règles & méthodes comptables	22
évolution actif net	25
compléments d'information	26
inventaire.....	33

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI USA Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant essentiellement en actions de sociétés domiciliées ou cotées aux Etats-Unis, au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le « MSCI USA Net Total Return Index » (l'« Indicateur de Référence »), indice actions représentatif des principaux titres négociés sur les bourses américaines.

L'indicateur de Référence est un indice action, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI Inc. (« MSCI »).

L'Indicateur de Référence est un indice dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La gestion est orientée essentiellement vers les marchés actions des Etats-Unis.

La gestion du FCP vise à concilier à la fois la recherche de performance et la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, afin de réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur. Les décisions en matière d'investissement sont fondées à la fois sur une analyse financière et une analyse extra-financière des titres.

Analyse financière :

Le Sous-Délégué de la Gestion Financière effectue une analyse quantitative axée sur les sociétés, dans le but d'identifier et de sélectionner des actions qui, de l'avis du Sous-Délégué de la Gestion Financière, peuvent générer des rendements relatifs attractifs à court, moyen et long terme.

Le FCP utilise des modèles quantitatifs (c.-à-d. mathématiques ou statistiques) qui ont été développés par le Sous-Délégué de la Gestion Financière afin d'appliquer une approche systématique (c.-à-d. fondée sur des règles) de la sélection des titres. Les modèles sélectionnent des actions parmi un vaste univers de titres et les classent selon trois critères :

- les fondamentaux des entreprises : le FCP utilise des techniques pour évaluer les caractéristiques des titres telles que la valeur relative, l'évolution des bénéfices et des flux de trésorerie et la qualité du bilan,
- le sentiment du marché : le FCP utilise des techniques pour évaluer des facteurs tels que les opinions d'autres participants du marché (par exemple, les analystes côté vente, d'autres investisseurs et les équipes de direction d'entreprises) ainsi que les tendances affichées par des entreprises apparentées,
- les thèmes macro-économiques : le FCP utilise des techniques pour positionner le portefeuille sur certaines industries et styles (tels que la valeur, la dynamique et la qualité) qui sont les mieux adaptés aux conditions macro-économiques.

Le Sous-Délégué de la Gestion Financière attribue une pondération à chaque critère dans les modèles à partir d'une évaluation de la performance, de la volatilité, de la corrélation et du roulement au sein de chaque modèle.

Ces modèles quantitatifs, associés à un outil de construction de portefeuille automatisé qui a été conçu par le Sous-Délégué de la Gestion Financière, permettent d'identifier les actions qui composeront le portefeuille du FCP, en veillant à en retirer toutes celles se trouvant en conflit avec la Politique d'exclusion ESG du FCP décrite ci-dessous et en les remplaçant par des valeurs du même univers assorties d'un rendement anticipé similaire.

Le Sous-Délégué de la Gestion Financière examine les positions générées par l'outil de construction de portefeuille avant de les négocier pour les comparer aux critères (tel que décrit ci-dessus) intégrés au modèle et pour tenir compte de l'impact des informations publiques ultérieures concernant les positions telles que les annonces de fusion et acquisition, les litiges graves ou les changements dans la composition des équipes de direction.

Le Sous-Délégué de la Gestion Financière adopte une stratégie flexible qui ne privilégie pas des catégories d'investissement spécifiques, comme des secteurs ou des facteurs de style, mais il peut s'y référer ponctuellement pour prendre des décisions d'allocation.

Les facteurs de style sont des caractéristiques particulières de sociétés qui sont selon lui à même de nature à tirer les rendements vers le haut, y compris la « valeur » (c.-à-d. les sociétés qui sont sous-évaluées au regard de leurs fondamentaux lorsque, par exemple, le cours de l'action ou la valorisation est considéré par le Sous-Délégué de la Gestion Financière comme sous-évalué par rapport aux fondamentaux de la société tels que la solidité de son bilan, l'évolution historique de son cours de bourse et une évaluation de la direction de la société par rapport à ses pairs), le « momentum » (c'est-à-dire les sociétés dont le cours de l'action présente une tendance haussière) et la « qualité » (c'est-à-dire les sociétés qui possèdent une situation financière solide).

Le FCP vise en outre à limiter et/ou à exclure les investissements directs (le cas échéant) dans certaines sociétés émettrices conformément à sa Politique ESG tel que stipulé ci-dessous.

Approche ISR mise en œuvre par le FCP :

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion, en amélioration de note et engagement.

L'univers d'investissement de départ est essentiellement composé des valeurs de l'indice MSCI USA, auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers ESG présentés ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz non conventionnel, Tabac et Huile de Palme. En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP. Cette note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sg29haussmann.societegenerale.fr/Réglementation/Politique d'exclusion

Dans le cas où des positions préexistantes, conformes au moment de l'investissement à la Politique ESG d'exclusion, deviennent non admissibles en vertu de la Politique ESG d'exclusion, le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable. Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du fonds.

b) Intégration ESG :

L'intégration des critères quantitatifs ESG a pour objectif de sélectionner des valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

Le Sous-Délégué de la Gestion Financière au travers d'un modèle propriétaire quantitatif évalue les entreprises autour de 4 principaux axes d'analyse : atténuation des risques, responsabilité employeur, impact sociétal, et transition.

- Atténuation des risques : identification des potentielles controverses ou poursuites juridiques en tenant compte du flux d'actualités et des développements judiciaires des entreprises concernées. Des critères liés à la politique fiscale des entreprises sont également utilisés afin de favoriser les entreprises dont la transparence fiscale est la plus élevée.
- Responsabilité employeur : identification des politiques d'entreprises à même de développer pleinement le potentiel de leurs collaborateurs. Ce pilier se décline selon trois axes : attractivité de la marque employeur, synonyme de fidélisation des employés et de gestion de meilleure qualité, la promotion de la diversité grâce à l'identification des politiques de lutte contre la discrimination, et enfin l'identification des avantages sociaux et protection accordés aux salariés. Cela peut inclure par exemple les soins de santé, les congés payés, la retraite et les soins dentaires.
- Impact sociétal : identification des politiques sociétales des entreprises et politiques ESG des entreprises.

L'identification se concentre sur les risques potentiels de controverses éthiques des entreprises au travers de leur politique sociale. L'impact sociétal concerne également la recherche sur les maladies en cherchant à favoriser les entreprises développant des médicaments et des vaccins pour lutter contre les maladies qui ont le plus lourd impact pour la société.

- Transition : identification d'un ensemble de facteurs permettant de favoriser les entreprises qui participent à la transition écologique. Le modèle identifie les entreprises possédant une empreinte carbone et hydrique plus faible et une gestion durable de l'eau plus efficace que leurs pairs. Le pilier porte également sur l'identification des entreprises développant des solutions innovantes pour améliorer leur empreinte environnementale dans leur processus de production et / ou créent des produits que les entreprises et les consommateurs peuvent utiliser et qui ont un impact positif. Le pilier de Transition permet également l'identification des flux d'investissement vers les fonds ESG afin de favoriser les actions qui ont des positions importantes dans ces fonds ESG.

La recherche et la notation extra-financière des entreprises, basée sur ces 4 piliers, est réalisée en interne exclusivement. Une partie des analyses extra-financières peut également être complétée par d'autres sources tierces telles que Thomson Reuters, Bloomberg, Sustainalytics, ISS Ethyx, RepRisk.

Ces pondérations varient en fonction du secteur et de l'industrie et ont en moyenne les pondérations suivantes : Transition : 30%, Impact Sociétal : 30%, Responsabilité Employeur : 25% et Atténuation du Risque : 15%. Ces critères extra-financiers représentent jusqu'à 50% de la notation globale du titre le solde de la notation correspond aux critères financiers.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note. La note ESG moyenne du portefeuille vise à être supérieure à la note ESG de l'indice de référence filtrés de 20% des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI. L'amélioration de la note ESG du portefeuille se fonde sur les exclusions sectorielles (détaillées en section a) Exclusions sectorielles) et sur la sélection de valeurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers (détaillés en section b) Intégration ESG) appliqués à l'univers d'investissement de départ.

De manière très sélective, le FCP se réservera la possibilité d'investir dans des entreprises dont la notation ESG n'est pas encore établie par MSCI, dans la limite de 10% maximum de la poche actions. Ce pourra être le cas, par exemple, pour les entreprises récemment entrées en bourse.

La poche actions du portefeuille sera investie au minimum à 90% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Sous-Délégué de la Gestion Financière.

Par ailleurs, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Limites méthodologiques :

Le processus d'investissement ESG repose sur les professionnels de l'investissement du Sous-Délégué de la Gestion Financière qui s'appuient sur les outils et les bases de données ESG nécessaires pour identifier les risques et les opportunités ESG. La fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision peuvent parfois représenter une limite à ce cadre d'investissement. De multiples initiatives sont en cours pour améliorer les normes de divulgation des indicateurs non financiers, notamment le TCFD (Taskforce for Climate Related Financial Disclosures), le SASB (Sustainability Accounting Standards Board) et le règlement de l'UE sur les divulgations liées au développement durable dans le secteur des services financiers. Cependant, les données ESG, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

En outre, les données ESG s'appuient souvent sur des indicateurs passés qui pourraient représenter un biais pour construire une vision prospective et limiter la capacité de l'équipe d'investissement à construire un portefeuille conforme aux lignes directrices ESG. Certains indicateurs ESG sont également conçus sur la base du principe du "best effort" et peuvent ne pas représenter entièrement l'objectif visé.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations ou secteurs.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif, par le biais d'investissements en titres directs et via l'utilisation de façon ponctuelle d'instruments financiers à terme, tels que des futures sur indice.

L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra être effectuée par le biais de d'OPCVM « Monétaires ». L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0 % et 10 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés listés simples.

Le portefeuille est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 90% à 100% maximum de l'actif net.

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net uniquement dans des actions listées sur le marché américain ou domiciliées aux Etats-Unis.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs et de grandes et moyennes capitalisations (les moyennes capitalisations ayant une capitalisation boursière comprise dans une fourchette entre 2 Milliards et 10 Milliards de dollars US ; et les grandes capitalisations ayant une capitalisation boursière supérieure à 10 Milliards de dollars US). Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Titres de créances, instruments du marché monétaire

Néant.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

Instruments dérivés

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le Sous-Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures sur indices listés
Change	Couverture	Change à terme

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Titres intégrant des dérivés

Néant.

Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières, et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de diversification, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Sous-Délégué de la Gestion Financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint : Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du FCP. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion ou, le cas échéant, le Sous-Délégué de la Gestion Financière soit en mesure d'allouer les actifs du FCP de façon profitable et le FCP pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : le FCP peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

Risque de marché : la valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE, DES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE :

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour les fonds dont la gestion financière est déléguée à une société de gestion externe, les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement prises par le délégataire de la gestion financière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de Gestion s'appuie sur le Délégué de la Gestion Financière qui met en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement du Délégué de la Gestion Financière peuvent être consultées sur le site internet suivant : www.blackrock.com.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 20 novembre 2020.*
- *Date de création du Fonds : 26 janvier 2021.*

rapport d'activité

La performance du fonds est de 18,36%, l'indice est de 22,20%, la différence est de -3,84%.

Contexte du marché

Les actions mondiales ont enregistré de fortes progressions au dernier trimestre de l'année, soutenues par des perspectives de marché positives. L'indice MSCI Developed - US NET a enregistré un gain de 7,4 % au cours du quatrième trimestre, ce qui lui a permis d'atteindre un rendement total de 22,2 % pour l'année, à deux doigts des sommets historiques atteints à la fin de 2021.

L'euphorie persistante a été alimentée par le renforcement de l'idée que les décideurs politiques parviendraient à maîtriser l'inflation tout en évitant une hausse importante du chômage et une contraction de l'économie mondiale.

Les mouvements du mois de décembre ont conclu une année extraordinaire sur les marchés financiers. Les investisseurs et les données économiques ont oscillé entre des scénarios macroéconomiques liés aux perspectives d'inflation et aux taux d'intérêt.

Cela s'est principalement traduit par une volatilité extrême sur les marchés obligataires. Le rendement du Trésor américain à 10 ans s'est négocié dans une fourchette de 3,2 % à 5,0 % au cours de l'année. Les rendements obligataires ont terminé l'année vers le bas de cette fourchette, les investisseurs pariant sur un relâchement de la pression inflationniste impliquant des baisses de taux potentielles en 2024.

La volatilité des obligations s'est manifestée sur des courbes de rendement toujours inversées.

La volatilité des marchés boursiers a également subi plusieurs chocs notables au cours de la période. Notamment lors de l'effondrement de plusieurs banques américaines de premier plan en mars, puis au début du mois d'octobre, lorsqu'un nouveau conflit mondial a éclaté au Moyen-Orient. Toutefois, en l'absence de contraction observable de l'économie mondiale, l'indice Vix a suivi une tendance à la baisse au cours de l'année et a terminé le mois de décembre sur une valeur de 12,45 - pas très loin des plus bas niveaux de 5 ans observés avant la pandémie COVID.

Il est permis de penser que l'environnement apparemment favorable du marché des actions est largement imputable aux gains réalisés par une poignée de valeurs technologiques à très forte capitalisation. L'indice S&P pondéré en fonction de la capitalisation boursière a ainsi dépassé l'indice à pondération égale dans une proportion inégalée depuis 1998, et la surperformance du Nasdaq par rapport au S&P 500 a clôturé l'année à son niveau le plus élevé de l'année.

Les marchés internationaux ont maintenu le rythme tout en affichant des gains plus importants. Il semble que les investisseurs se soient habitués à un changement de régime pluriannuel, de la stagnation séculaire à la reflation des économies, en particulier dans la zone euro et au Japon. Cela a favorisé une performance plus persistante des styles d'actions tels que la valeur et le momentum sur ces marchés.

Performance

Le fonds a sous-performé son indice de référence de 3,84 % sur l'année. La sélection de titres basée sur des signaux captant le sentiment et les mesures de qualité fondamentale, y compris les mesures qualitatives ESG, a été à l'origine de la majorité des pertes. Celles-ci ont été partiellement compensées par des analyses de valorisation traditionnelles. Les analyses macro thématiques ont aidé à positionner le fonds dans les différents secteurs.

En ce qui concerne les signaux d'analyse des sentiments, une mesure portant sur l'écart entre le risque de défaillance des obligations et le risque implicite des actions a été l'un des principaux facteurs de dépréciation. Elle a été particulièrement inefficace dans le secteur financier.

La partie fondamentale plus traditionnelle du modèle de sélection des titres a donné des résultats mitigés, avec des critères défensifs qui examinent les sociétés ayant une maturité de dette plus longue, qui ont sous-performé, les investisseurs se concentrant davantage sur les sociétés ayant une exposition au thème de l'intelligence artificielle. En revanche, les signaux qui se concentrent sur les ventes prospectives et les dépenses de recherche et développement ont soutenu les résultats. Ce dernier point a permis de surpondérer les actions du secteur de la santé qui ont bénéficié de l'évolution du GLP-1.

Les mesures captant les signaux ESG qualitatives ont donné la majorité des résultats négatifs. Les mesures portant sur les données environnementales, telles que les flux vers les fonds à faible émission de carbone et les informations relatives à la transition carbone, ont sous-performé, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des services publics. En revanche, un signal Social portant sur l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère qualifiée a donné des résultats positifs, car elle a été corrélée au thème de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les mesures de signaux macro thématiques ont donné des résultats positifs. Les gains ont été centrés sur des analyses portant sur les niveaux de facturation électronique dans les différentes industries et sur une analyse qui a positionné le fonds sur

les bénéficiaires de l'intelligence artificielle. Cette dernière idée a soutenu le positionnement dans le secteur des technologies de l'information, qui a vu un intérêt accru pour les projets liés à l'IA en raison de perspectives macroéconomiques plus positives d'ici la fin de l'année.

Positionnement

Dans l'ensemble, les vues macroéconomiques indiquent un relâchement de l'inflation et une résilience de l'économie. Cela s'est traduit par une position généralement pro-risque vers la fin de l'année, étayée par une préférence pour les valeurs dans les segments cycliques du marché. Dans le même temps, les attentes d'une tendance continue à la baisse des taux ont laissé le fonds avec une préférence pour une exposition à la durée plus longue.

Sur le plan sectoriel, le fonds surpondère les technologies de l'information, la consommation discrétionnaire et les soins de santé. En revanche, le fonds a maintenu sa sous-pondération dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt comme l'immobilier et les services publics, mais dans une moindre mesure.

Le positionnement dans le secteur des technologies de l'information a donné des résultats positifs. Les positions surpondérées dans Nvidia, Microsoft et Adobe ont été récompensées sur le thème de l'IA. Cependant, une position sous-pondérée dans la société de semi-conducteurs Broadcom a été l'un des plus grands détracteurs au cours de la période, alors que les actions du titre ont augmenté de 20 % suite à l'acquisition approuvée d'une autre grande société technologique, VMware, qui a été perçue positivement par les investisseurs. Cette position a été étayée par une série d'informations, y compris des informations qualitatives ESG, qui ont été l'un des principaux facteurs de détraction.

Une surpondération globale dans le secteur de la santé a été à l'origine de la majorité des pertes. La surpondération de Bristol Myers et d'Agilent Technologies a été le principal facteur de dépréciation sur la période, les analystes ayant revu leurs prévisions à la baisse en raison d'une performance commerciale mitigée.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	57 662 381,78	11 099 532,94
MICROSOFT CORP	48 742 075,99	7 676 411,13
NVIDIA CORP	32 665 431,21	14 103 595,33
AMAZON.COM INC	31 157 511,58	6 258 244,41
ALPHABET INC	23 716 352,08	12 484 242,52
WALMART INC	13 426 294,04	15 450 123,42
AMERICAN EXPRESS CO	16 656 996,22	11 008 912,01
EXXON MOBIL CORP	21 639 540,61	5 771 245,30
PROLOGIS REIT	16 124 538,63	10 420 407,59
HOME DEPOT INC	16 060 656,78	9 354 815,86

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann ne gère pas de fonds répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sauf demande spécifique.

En effet, sa politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance. Toutefois, elle tient compte de la capacité des dirigeants à relever les défis environnementaux et sociaux liés à la croissance de leurs industries et attache de l'importance à leur sens de l'éthique. A cet égard, SG 29 Haussmann s'attache à promouvoir un sens de l'éthique et des responsabilités partagé par l'ensemble de ses associés et collaborateurs.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive UCITS qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive UCITS propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du UCITS et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2023	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2023 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	8 800 821	2 970 250	11 771 071

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) (“SFTR”) :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SG BLACKROCK ACTIONS US ISR

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG BLACKROCK ACTIONS US ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 12/04/2024 11:15:58

Pascal Lagand
Associé

comptes annuels

BILAN actif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 090 595 458,26	368 204 578,06
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 090 276 514,31	368 204 578,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	318 943,95	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	11 335 700,87	2 003 599,75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 335 700,87	2 003 599,75
Comptes financiers	10 068 027,97	4 068 089,50
Liquidités	10 068 027,97	4 068 089,50
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 111 999 187,10	374 276 267,31

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 089 993 051,46	369 302 231,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 948 151,58	4 840 839,71
• Résultat de l'exercice	-6 079 602,44	-2 352 172,52
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 100 861 600,60	371 790 898,85
Instruments financiers	-	112 865,65
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	112 865,65
Autres opérations	-	-
Dettes	11 137 586,50	2 372 502,81
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 137 586,50	2 372 502,81
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 111 999 187,10	374 276 267,31

HORS-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	11 999 275,79	4 522 136,33
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	361 690,40	36 473,53
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 407 010,23	3 480 393,69
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	7 768 700,63	3 516 867,22
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 030,26	-5 560,92
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-7 030,26	-5 560,92
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 761 670,37	3 511 306,30
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-11 997 341,01	-5 142 962,31
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-4 235 670,64	-1 631 656,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 843 931,80	-720 516,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-6 079 602,44	-2 352 172,52

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une

méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris. Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle.

Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	2.20% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

Néant.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

armes

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	371 790 898,85	197 655 407,73
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	722 092 554,20	256 777 928,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-125 548 489,37	-34 609 190,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	51 112 447,94	12 904 460,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-29 703 031,23	-26 462 196,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 348 986,63	630 215,15
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-998 098,28	-1 030 890,05
Frais de transaction	-234 750,20	-66 715,08
Différences de change	-24 244 665,14	9 217 216,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	137 049 608,24	-41 458 037,85
- Différence d'estimation exercice N	116 405 817,17	-20 643 791,07
- Différence d'estimation exercice N-1	-20 643 791,07	20 814 246,78
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	431 809,60	-135 642,86
- Différence d'estimation exercice N	318 943,95	-112 865,65
- Différence d'estimation exercice N-1	-112 865,65	22 777,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 235 670,64	-1 631 656,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 100 861 600,60	371 790 898,85

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	11 999 275,79	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 068 027,97
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 068 027,97	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 090 276 514,31	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	11 222 081,75	-	-	-
Comptes financiers	7 681 842,66	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	8 915 127,55	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	11 999 275,79	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	11 335 700,87
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	10 726 499,75
Coupons à recevoir	495 582,00
Souscriptions à recevoir	113 619,12
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	11 137 586,50
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	8 915 127,55
Frais provisionnés	1 578 503,44
RACHAT à payer	643 955,51
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	6 202 394,9	722 092 554,20	1 077 971,054	125 548 489,37
Commission de souscription / rachat		26 555,40		-
Rétrocessions		26 555,40		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,72
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*
Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-6 079 602,44	-2 352 172,52
Total	-6 079 602,44	-2 352 172,52
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6 079 602,44	-2 352 172,52
Total	-6 079 602,44	-2 352 172,52
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 948 151,58	4 840 839,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	16 948 151,58	4 840 839,71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16 948 151,58	4 840 839,71
Total	16 948 151,58	4 840 839,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
EUR					
Actif net	1 100 861 600,60	371 790 898,85	197 655 407,73	-	-
Nombre de parts en circulation	8 536 374,736	3 411 950,89	1 516 354,829	-	-
Valeur liquidative	128,96	108,96	130,34	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,27	0,72	5,95	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 26 janvier 2021.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	23 330,00	3 272 937,22	USD	0,30
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	22 699,00	7 210 705,73	USD	0,66
US00508Y1029	ACUITY BRANDS INC.	PROPRE	767,00	142 221,17	USD	0,01
IE00BD845X29	ADIANT PLC	PROPRE	4 084,00	134 426,51	USD	0,01
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	33 177,00	17 918 253,02	USD	1,63
US00766T1007	AECOM	PROPRE	95 987,00	8 031 574,17	USD	0,73
US00846U1016	AGILENT TECHNOLOGIES INC	PROPRE	63 829,00	8 033 445,77	USD	0,73
US0116591092	ALASKA AIR GROUP INC	PROPRE	121 165,00	4 285 444,76	USD	0,39
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	2 774,00	688 069,52	USD	0,06
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	209 092,00	26 441 009,80	USD	2,40
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	149 333,00	19 051 735,56	USD	1,73
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	315 829,00	43 440 961,63	USD	3,95
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	80 633,00	13 674 726,13	USD	1,24
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	61 950,00	16 152 481,78	USD	1,47
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	461 410,00	80 419 379,26	USD	7,31
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	104 978,00	15 401 968,46	USD	1,40
US0383361039	APTARGROUP	PROPRE	15 347,00	1 717 463,58	USD	0,16
US0494681010	ATLASSIAN CORP	PROPRE	2 229,00	479 961,92	USD	0,04
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	29 914,00	6 593 455,59	USD	0,60
US0530151036	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	PROPRE	5 028,00	1 060 402,08	USD	0,10
US05464C1018	AXON ENTERPRISE INC	PROPRE	11 801,00	2 759 745,01	USD	0,25
US05722G1004	BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	PROPRE	103 929,00	3 215 763,56	USD	0,29
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	470 542,00	14 342 234,32	USD	1,30
US0865161014	BEST BUY CO INC	PROPRE	145 521,00	10 312 211,00	USD	0,94
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	2 181,00	7 003 563,86	USD	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	4 979,00	260 567,59	USD	0,02
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	204 255,00	9 487 461,23	USD	0,86
US11120U1051	BRIXMOR PROPERTY GROUP REIT	PROPRE	82 184,00	1 731 246,71	USD	0,16
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	920,00	929 660,98	USD	0,08
US12685J1051	CABLE ONE INC	PROPRE	2 099,00	1 057 604,14	USD	0,10
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	24 636,00	6 074 419,34	USD	0,55
US1331311027	CAMDEN PROPERTY TRUST SBI REIT	PROPRE	1 274,00	114 511,80	USD	0,01
US03073E1055	CENCORA INC	PROPRE	19 776,00	3 676 816,08	USD	0,33
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	7 368,00	994 895,11	USD	0,09
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	70 763,00	3 236 271,00	USD	0,29
US1729674242	CITIGROUP INC	PROPRE	34 573,00	1 609 953,49	USD	0,15
US1746101054	CITIZENS FINANCIAL GROUP	PROPRE	55 011,00	1 650 354,90	USD	0,15
US18539C1053	CLEARWAY ENERGY INC	PROPRE	35 664,00	825 858,98	USD	0,08
NL001054566U	CNH INDUSTRIAL USD NY USD	PROPRE	271 760,00	2 996 457,52	USD	0,27
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	228 013,00	12 163 858,32	USD	1,10
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	175 618,00	12 672 349,41	USD	1,15
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	46 944,00	1 863 481,10	USD	0,17
US2315611010	CURTISS-WRIGHT CORP	PROPRE	7 391,00	1 490 644,90	USD	0,14
US2435371073	DECKERS OUTDOOR	PROPRE	6 376,00	3 858 153,88	USD	0,35
US24703L2025	DELL TECHNOLOGIES INC	PROPRE	34 074,00	2 359 716,65	USD	0,21
US2473617023	DELTA AIR LINES WI	PROPRE	39 280,00	1 430 529,49	USD	0,13
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	26 729,00	3 002 581,46	USD	0,27
US27579R1041	EAST-WEST BANCORP	PROPRE	2 398,00	156 190,74	USD	0,01
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	11 041,00	435 982,82	USD	0,04
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	61 166,00	10 982 914,14	USD	1,00
US2810201077	EDISON INTERNATIONAL	PROPRE	48 910,00	3 165 324,67	USD	0,29
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	64 716,00	4 467 111,75	USD	0,41
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	41 590,00	5 150 887,52	USD	0,47
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	28 339,00	12 097 532,11	USD	1,10
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	23 133,00	12 207 204,42	USD	1,11

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US29084Q1004	EMCOR GROUP INC	PROPRE	17 609,00	3 434 125,62	USD	0,31
US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	PROPRE	7 167,00	631 479,75	USD	0,06
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	7 647,00	5 575 356,29	USD	0,51
US30161N1019	EXELON CORP	PROPRE	132 874,00	4 318 269,68	USD	0,39
US3021301094	EXPEDIT INTL WASH	PROPRE	52 960,00	6 098 322,55	USD	0,55
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	230 010,00	20 817 815,42	USD	1,89
US3137451015	FEDERAL REALTY INVESTMENT TRUST REIT	PROPRE	8 147,00	760 012,99	USD	0,07
US3205171057	FIRST HORIZON NATIONAL	PROPRE	21 313,00	273 201,54	USD	0,02
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	3 088,00	481 601,09	USD	0,04
SG9999000020	FLEX LTD	PROPRE	68 969,00	1 901 774,99	USD	0,17
US35137L2043	FOX CORP	PROPRE	4 051,00	101 398,77	USD	0,01
US35137L1052	FOX CORP CLASS A WHEN ISSUED	PROPRE	356 595,00	9 577 851,49	USD	0,87
US3696043013	GENERAL ELECTRIC CO	PROPRE	109 545,00	12 656 704,25	USD	1,15
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	162 384,00	9 575 606,54	USD	0,87
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	106 529,00	3 464 012,75	USD	0,31
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	165 905,00	12 166 717,10	USD	1,11
US37611X1000	GINKGO BIOWRKS HOLDINGS INC	PROPRE	139 116,00	212 833,06	USD	0,02
US3841091040	GRACO INC.	PROPRE	23 741,00	1 864 635,10	USD	0,17
US4062161017	HALLIBURTON CO	PROPRE	4 221,00	138 133,48	USD	0,01
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL SERVICES GRP	PROPRE	6 425,00	467 515,96	USD	0,04
US4228062083	HEICO -A-	PROPRE	2 410,00	310 759,43	USD	0,03
US4228061093	HEICO CORPORATION	PROPRE	1 994,00	322 877,64	USD	0,03
US42824C1099	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	PROPRE	702 852,00	10 803 808,41	USD	0,98
US4364401012	HOLOGIC INC	PROPRE	20 421,00	1 320 853,17	USD	0,12
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	47 461,00	14 889 430,63	USD	1,35
US40434L1052	HP INC	PROPRE	219 497,00	5 978 965,94	USD	0,54
US4461501045	HUNTINGTON BANCSHARES INC	PROPRE	51 027,00	587 573,84	USD	0,05
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	2 011,00	1 010 460,82	USD	0,09
US45337C1027	INCYTE	PROPRE	121 444,00	6 903 063,20	USD	0,63
US4581401001	INTEL CORP	PROPRE	175 966,00	8 004 609,15	USD	0,73

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4612021034	INTUIT	PROPRE	8 339,00	4 718 349,86	USD	0,43
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	4 946,00	1 510 507,91	USD	0,14
BMG491BT1088	INVESCO LTD	PROPRE	54 761,00	884 385,32	USD	0,08
US4262811015	JACK HENRY & ASSOCIATES	PROPRE	13 671,00	2 022 340,21	USD	0,18
US8326964058	JM SMUCKER	PROPRE	3 000,00	343 221,83	USD	0,03
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	37 284,00	5 290 267,65	USD	0,48
IE00BY7QL619	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	PROPRE	56 630,00	2 954 920,74	USD	0,27
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	3 807,00	586 222,51	USD	0,05
US4878361082	KELLANOVA	PROPRE	25 788,00	1 305 216,20	USD	0,12
US4932671088	KEYCORP	PROPRE	89 424,00	1 165 713,66	USD	0,11
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	3 599,00	518 322,46	USD	0,05
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	PROPRE	14 978,00	1 647 559,66	USD	0,15
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	1 661,00	1 177 743,96	USD	0,11
US5184151042	LATTICE SEMICONDUCTOR CORP	PROPRE	12 778,00	798 039,40	USD	0,07
US5463471053	LOUISIANA PACIFIC CORP	PROPRE	2 905,00	186 268,18	USD	0,02
US5500211090	LULULEMON ATHLETICA	PROPRE	13 906,00	6 436 426,69	USD	0,58
US55024U1097	LUMENTUM HOLDINGS INC	PROPRE	4 665,00	221 372,65	USD	0,02
NL0009434992	LYONDELLBASELL	PROPRE	81 128,00	6 982 890,73	USD	0,63
US5627501092	MANHATTAN ASSOC	PROPRE	3 557,00	693 335,66	USD	0,06
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	10 479,00	1 407 381,92	USD	0,13
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	36 035,00	6 180 737,29	USD	0,56
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	55 534,00	21 441 910,42	USD	1,95
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	3 644,00	978 121,98	USD	0,09
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	PROPRE	7 196,00	445 707,07	USD	0,04
US58155Q1031	MCKESSON CORP	PROPRE	3 087,00	1 293 820,90	USD	0,12
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	77 963,00	5 814 141,98	USD	0,53
US58733R1023	MERCADOLIBRE	PROPRE	2 425,00	3 449 947,49	USD	0,31
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	67 318,00	6 643 740,88	USD	0,60
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	46 312,00	14 839 628,41	USD	1,35
US59156R1086	METLIFE INC	PROPRE	148 688,00	8 901 224,32	USD	0,81

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	12 953,00	1 000 687,11	USD	0,09
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	237 521,00	80 855 833,83	USD	7,34
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	8 758,00	788 469,74	USD	0,07
US60937P1066	MONGODB INC	PROPRE	1 265,00	468 198,30	USD	0,04
US6153691059	MOODY'S CORP	PROPRE	38 546,00	13 628 321,88	USD	1,24
US6311031081	NASDAQ SHS	PROPRE	162 054,00	8 529 235,11	USD	0,77
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	4 682,00	2 063 614,86	USD	0,19
US64125C1099	NEUROCRINE BIOSCIENCES	PROPRE	21 216,00	2 530 593,55	USD	0,23
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	5 555,00	208 139,64	USD	0,02
US6703461052	NUCOR CORP	PROPRE	4 411,00	694 962,60	USD	0,06
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	97 571,00	43 741 556,71	USD	3,97
US6795801009	OLD DOMNION FREIGHT	PROPRE	5 663,00	2 077 928,57	USD	0,19
US68235P1084	ONE GAS	PROPRE	25 209,00	1 454 141,57	USD	0,13
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	2 988,00	285 180,68	USD	0,03
US6882392011	OSHKOSH	PROPRE	52 529,00	5 155 179,37	USD	0,47
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	73 423,00	5 946 820,99	USD	0,54
US6907421019	OWENS CORNING	PROPRE	56 772,00	7 618 081,35	USD	0,69
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	3 243,00	865 700,30	USD	0,08
US92556H2067	PARAMOUNT GLOBAL	PROPRE	187 925,00	2 516 100,80	USD	0,23
US7043261079	PAYCHEX INC	PROPRE	4 690,00	505 703,98	USD	0,05
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	54 189,00	3 566 815,00	USD	0,32
US70975L1070	PENUMBRA INC	PROPRE	1 115,00	253 896,80	USD	0,02
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	106 992,00	16 450 026,05	USD	1,49
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	263 418,00	6 865 345,78	USD	0,62
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	30 525,00	124 349,34	USD	0,01
US6934751057	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	PROPRE	5 986,00	839 118,36	USD	0,08
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	50 298,00	6 672 402,05	USD	0,61
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	96 744,00	11 674 263,52	USD	1,06
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	10 894,00	1 022 782,55	USD	0,09
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	82 896,00	10 853 436,36	USD	0,99

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7591EP1005	REGIONS FINANCIAL CORP	PROPRE	80 794,00	1 417 451,43	USD	0,13
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	9 454,00	1 411 360,29	USD	0,13
US7611521078	RESMED	PROPRE	7 297,00	1 136 314,62	USD	0,10
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	2 484,00	698 168,94	USD	0,06
US7802871084	ROYAL GOLD INC	PROPRE	2 364,00	258 859,77	USD	0,02
US7835491082	RYDER SYSTEM INC	PROPRE	11 844,00	1 233 667,35	USD	0,11
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	28 784,00	6 856 671,13	USD	0,62
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	188 445,00	12 748 377,18	USD	1,16
US82982L1035	SITEONE LANDSCAPE SUPPLY INC	PROPRE	4 203,00	618 284,07	USD	0,06
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	30 812,00	12 287 423,38	USD	1,12
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	34 747,00	3 020 014,91	USD	0,27
US8581191009	STEEL DYNAMICS	PROPRE	11 165,00	1 193 669,04	USD	0,11
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	5 166,00	1 400 452,96	USD	0,13
US86745K1043	SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL INC	PROPRE	14 006,00	193 356,72	USD	0,02
US87165B1035	SYCHRONY FINANCIAL	PROPRE	167 722,00	5 798 491,09	USD	0,53
US87161C5013	SYNOVUS FINANCIAL CORP	PROPRE	25 201,00	858 930,57	USD	0,08
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	3 299,00	218 400,28	USD	0,02
US87612G1013	TARGA RESOURCES	PROPRE	1 727,00	135 811,79	USD	0,01
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	65 156,00	8 400 414,18	USD	0,76
US87724P1066	TAYLOR MORRISON HOME CORP	PROPRE	5 156,00	249 013,35	USD	0,02
CH0102993182	TE CONNECTIVITY LTD	PROPRE	37 183,00	4 729 291,18	USD	0,43
US87918A1051	TELADOC HEALTH INC	PROPRE	256 847,00	5 010 684,70	USD	0,46
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	69 846,00	15 711 161,07	USD	1,43
US88162G1031	TETRA TECH	PROPRE	14 444,00	2 182 715,72	USD	0,20
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	4 696,00	724 645,96	USD	0,07
US4278661081	THE HERSHEY CO	PROPRE	24 305,00	4 102 135,70	USD	0,37
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	117 180,00	9 951 256,78	USD	0,90
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	6 354,00	1 402 924,55	USD	0,13
US89417E1091	TRAVELERS COMPANIES INC	PROPRE	43 874,00	7 565 797,55	USD	0,69
US90353T1007	UBER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	21 593,00	1 203 531,44	USD	0,11

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	PROPRE	5 158,00	2 287 935,93	USD	0,21
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	5 643,00	2 689 422,18	USD	0,24
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	69 240,00	8 148 463,31	USD	0,74
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	5 127,00	893 540,98	USD	0,08
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	3 717,00	1 369 130,61	USD	0,12
US92552V1008	VIASAT	PROPRE	12 548,00	317 491,15	USD	0,03
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	6 574,00	1 549 396,55	USD	0,14
US92839U2069	VISTEON CORP-W/I	PROPRE	3 025,00	342 029,15	USD	0,03
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	16 453,00	2 348 088,04	USD	0,21
US9344231041	WARNER BROS DISCOVERY INC	PROPRE	7 003,00	72 144,24	USD	0,01
US94419L1017	WAYFAIR INC	PROPRE	14 068,00	785 765,27	USD	0,07
US9621661043	WEYERHAEUSER CO REIT	PROPRE	129 569,00	4 078 318,14	USD	0,37
US9633201069	WHIRLPOOL CORP	PROPRE	17 123,00	1 887 536,97	USD	0,17
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	10 109,00	2 526 311,99	USD	0,23
US3848021040	WW GRAINGER INC	PROPRE	7 555,00	5 667 634,95	USD	0,51
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	27 714,00	2 869 119,67	USD	0,26
US98954M2008	ZILLOW GROUP SER C	PROPRE	41 448,00	2 170 987,44	USD	0,20
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	12 673,00	1 396 192,55	USD	0,13
US9897011071	ZIONS BANCORP RG REGISTERED SHS	PROPRE	25 492,00	1 012 387,67	USD	0,09
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	36 181,00	6 464 530,82	USD	0,59
Total Action				1 090 276 514,31		99,04
Total Valeurs mobilières				1 090 276 514,31		99,04
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-643 955,51	-643 955,51	EUR	-0,06
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-9 848 095,65	-8 915 127,55	USD	-0,81
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 386 185,31	2 386 185,31	EUR	0,22
	BANQUE USD MSY	PROPRE	262 320,05	237 468,93	USD	0,02
	BANQUE USD SGP	PROPRE	8 223 427,44	7 444 373,73	USD	0,68
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	113 619,12	113 619,12	EUR	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	11 849 027,95	10 726 499,75	USD	0,97
Total BANQUE OU ATTENTE				11 349 063,78		1,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-13 530,33	-13 530,33	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-65 464,95	-65 464,95	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 315 038,81	-1 315 038,81	EUR	-0,12
	PRHONOCAC	PROPRE	-3 355,22	-3 355,22	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-15 645,68	-15 645,68	EUR	-0,00
	PRREMU SOC GEST	PROPRE	-165 468,45	-165 468,45	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-1 578 503,44		-0,14
Total Liquidites				9 770 560,34		0,89
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ES150324	S&P 500 EMI 0324	PROPRE	55,00	318 943,95	USD	0,03
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				318 943,95		0,03
Total Futures				318 943,95		0,03
Coupons						
Action						
US00846U1016	AGILENT TECH	ACHLIG	63 829,00	9 545,60	USD	0,00
US0530151036	AUT.DATA PROCESSIN	ACHLIG	2 582,00	2 290,64	USD	0,00
US0865161014	BEST BUY	ACHLIG	137 501,00	80 161,72	USD	0,01
US2788651006	ECOLAB INC	ACHLIG	61 166,00	22 093,18	USD	0,00
US2810201077	EDISON INTL	ACHLIG	48 910,00	24 174,95	USD	0,00
US3137451015	FD RLTY INV TRU REIT	ACHLIG	6 196,00	4 279,68	USD	0,00
US31428X1063	FEDEX CORP	ACHLIG	8 790,00	7 018,31	USD	0,00
US3696043013	GENERAL ELECTRIC	ACHLIG	109 545,00	5 553,36	USD	0,00
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL	ACHLIG	25 991,00	7 740,95	USD	0,00
US42824C1099	HP ENTERPRISE CO	ACHLIG	702 852,00	57 900,27	USD	0,01
US40434L1052	HP INC	ACHLIG	219 497,00	38 333,73	USD	0,00
IE00BY7QL619	JOHNSON CTRL INTL	ACHLIG	82 465,00	20 716,10	USD	0,00
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	ACHLIG	14 978,00	11 199,77	USD	0,00
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	ACHLIG	1 661,00	2 105,10	USD	0,00
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	ACHLIG	7 196,00	1 915,19	USD	0,00

SG BLACKROCK ACTIONS US ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US58155Q1031	MCKESSON CORP	ACHLIG	3 087,00	1 212,84	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	58 280,00	27 302,68	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	67 318,00	32 846,97	USD	0,00
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY	ACHLIG	12 953,00	943,94	USD	0,00
US6460251068	NEW JERSEY RES	ACHLIG	16 214,00	4 315,32	USD	0,00
US6703461052	NUCOR CORP	ACHLIG	4 411,00	1 509,40	USD	0,00
US92556H2067	PARAMOUNT GLB	ACHLIG	174 411,00	5 526,09	USD	0,00
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	90 288,00	72 375,88	USD	0,01
US7607591002	REPUBLIC SERVICES	ACHLIG	17 577,00	5 958,98	USD	0,00
US8168511090	SEMPRA ENERGY	ACHLIG	92 668,00	34 939,77	USD	0,00
US8581191009	STEEL DYNAMICS	ACHLIG	11 165,00	3 006,92	USD	0,00
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	5 166,00	2 618,89	USD	0,00
US87161C5013	SYNOVUS FINANCIAL	ACHLIG	25 201,00	6 068,41	USD	0,00
US98956P1021	ZIMMER BIOM HLD INC	ACHLIG	12 673,00	1 927,36	USD	0,00
Total Action				495 582,00		0,05
Total Coupons				495 582,00		0,05
Total SG BLACKROCK ACTIONS US ISR				1 100 861 600,60		100,00

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à une objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG BLACKROCK ACTIONS US ISR (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500SFFWA8CGVRKV27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 58% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Le fonds a exclu tout émetteur disposant d'une note ESG égale à CCC, correspondant aux émetteurs ayant des pratiques ESG défallantes.

En complément, le fond applique la politique d'exclusions de la société de gestion.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caracteristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
Environnement	Intensité d'émission de carbone	Émissions de carbone - Intensité des émissions des scopes 1 et 2 (t/ventes en millions USD) Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et de scope 2 les plus récemment déclarées ou estimées d'une société par USD de chiffre d'affaires, ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes. Concernant l'indicateur d'impact " Intensité d'émission de carbone " tel que défini ci-dessus, le fonds vise à surperformer l'Univers d'Investissement Initial avec un taux de couverture (appliqué aux actifs éligibles, c'est-à-dire les actions et les obligations d'entreprise uniquement) strictement supérieur à 70%.	5%	5%
Social	Pacte des Nations Unies	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	0%	0%

En ce qui concerne le respect du Pacte Mondial des Nations Unies, le fonds vise à surperformer l'Univers d'Investissement Initial avec un taux de couverture (appliqué aux actifs éligibles, c'est-à-dire les actions et les obligations d'entreprises uniquement) strictement supérieur à 90%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser partiellement des investissements durables via l'approche suivante :

A travers des investissements durables qui contribuent à une gamme d'objectifs environnementaux et/ou sociaux qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les énergies alternatives et renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention ou l'atténuation de la pollution, la réutilisation et le recyclage, la santé, la nutrition, l'assainissement, l'éducation et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Un investissement sera évalué comme contribuant à un objectif environnemental et/ou social lorsque :

- a) une proportion minimale de l'activité de l'émetteur contribue à un objectif environnemental et/ou social ; ou
- b) les pratiques commerciales de l'émetteur contribuent à un objectif environnemental et/ou social.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables répondent aux exigences du « Do No Significant Harm », telles que définies par la loi et la réglementation applicables. Le Délégué de la Gestion Financière a développé un ensemble de critères pour tous les investissements durables afin d'évaluer si un émetteur ou un investissement cause un préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Les investissements considérés comme causant un préjudice important ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers les exclusions sectorielles et normatives du groupe Société Générale, le suivi des controverses ainsi que l'amélioration de la note ESG.

- — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour chaque type d'investissement sont évalués à l'aide de la méthodologie exclusive de BlackRock Sustainable Investments. Le Délégué de la Gestion Financière utilise des méthodes de fournisseurs de données tiers et/ou de l'analyse fondamentale pour identifier les investissements qui impactent de façon négative les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les investissements durables sont évalués afin de tenir compte de tout impact négatif et de garantir la conformité avec les principes directeurs pour les entreprises multinationales et les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, en tenant compte des principes et droits qui figurent au sein des 8 conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Les émetteurs réputés avoir violé ces conventions ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7.3%	7%	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
APPLE INC	Materiels informatiques	20.98%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Logiciels	37.41%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Semi conducteurs	16.68%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Distributeurs Diversifiés	7.83%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Internet	6.26%	Etats-Unis
WALMART INC	Distributeurs Diversifiés	1.16%	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS CO	Gestion financière	3.75%	Etats-Unis
EXXON MOBIL CORP	Sociétés pétrolières et gazières intégrées	3.48%	Etats-Unis
PROLOGIS REIT	SCPI bien immobilier industriel et bureautique	3.77%	Etats-Unis
HOME DEPOT INC	Distributeurs Bricolage	2.65%	Etats-Unis

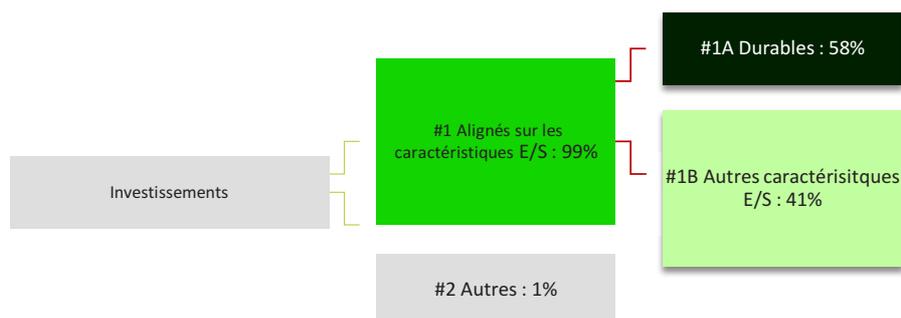


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 58%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	11.6%
Ordinateurs et peripheriques	9.0%
Semi-conducteurs et equipements pour leur fabrication	7.6%
Internet	5.5%
Grands magasins et autres	4.3%
Produits pharmaceutiques	4.3%
Biotechnologie	3.9%
Distribution specialisee	3.4%
Marches de capitaux	3.2%
Petrole et gaz	2.9%
Boissons	2.6%
Services financiers diversifies	2.3%
Banques commerciales	2.2%
Assurance	2.2%
Société d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	2.2%
Machines	2.0%
Equipements et fournitures medicaux	2.0%
Produits domestiques	1.9%
Soins et autres services medicaux	1.8%
Credit a la consommation	1.8%
Automobiles	1.7%
Produits chimiques	1.6%
Produits alimentaires	1.4%
Media	1.4%
Services aux collectivites diversifies et producteurs d electricite independants	1.2%
Conglomerats industriels	1.2%
Produits pour l industrie du batiment	1.1%
Construction et ingenierie	1.0%
Hotels restaurants et loisirs	1.0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

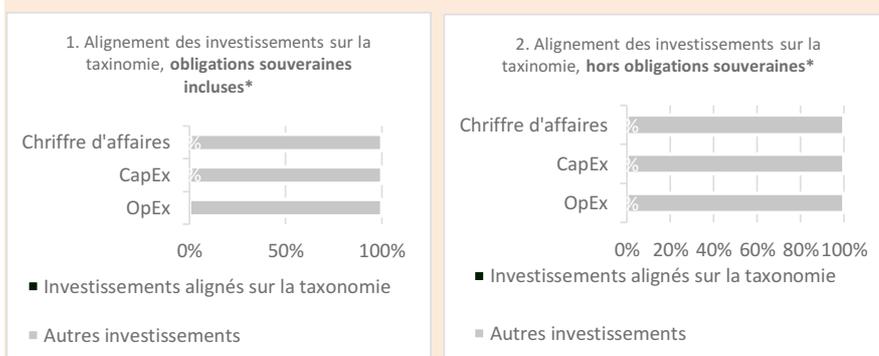
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

✕ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementations délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.

 **Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 1% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».

 **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Pétrole et Gaz conventionnels, Pétrole et Gaz non conventionnels, Tabac, Full Global Compact)
- Respect des engagements concernant les indicateurs d'impact :
 - Le poids des Obligations vertes doit à tout moment supérieur à celui de l'indice de référence, avec un taux de couverture supérieur ou égal à 70%.
 - L'exposition des entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies doit à tout moment inférieur à celui de l'indice de référence avec un taux de couverture supérieur ou égal à 90%.
- Respect de la couverture des notation ESG supérieure à 90%.
- Respect de l'approche ESG :
 - Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Respect du seuil minimum d'investissement durable et de taxonomie :
 - Une proportion minimale d'investissements considérés comme durable au sens du règlement SFDR doit être supérieure à 40%.
 - L'exposition aux activités alignées à la taxonomie européenne doit être supérieure ou égale à 0%.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Non applicable

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG BLACKROCK ACTIONS US ISR (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500SFFWA8CGVRKV27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durables, il présentait une proportion de 58% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles).

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.



L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Le fonds a exclu tout émetteur disposant d'une note ESG égale à CCC, correspondant aux émetteurs ayant des pratiques ESG défallantes.

En complément, le fond applique la politique d'exclusions de la société de gestion.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caracteristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
Environnement	Intensité d'émission carbone	Émissions de carbone - Intensité des émissions des scopes 1 et 2 (t/ventes en millions USD) Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et de scope 2 les plus récemment déclarées ou estimées d'une société par USD de chiffre d'affaires, ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes. Concernant l'indicateur d'impact " Intensité d'émission de carbone " tel que défini ci-dessus, le fonds vise à surperformer l'Univers d'Investissement Initial avec un taux de couverture (appliqué aux actifs éligibles, c'est-à-dire les actions et les obligations d'entreprise uniquement) strictement supérieur à 70%.	5%	5%
Social	Pacte mondial des Nations Unies	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	0%	0%

En ce qui concerne le respect du Pacte Mondial des Nations Unies, le fonds vise à surperformer l'Univers d'Investissement Initial avec un taux de couverture (appliqué aux actifs éligibles, c'est-à-dire les actions et les obligations d'entreprises uniquement) strictement supérieur à 90%.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds a l'intention de réaliser partiellement des investissements durables via l'approche suivante :

A travers des investissements durables qui contribuent à une gamme d'objectifs environnementaux et/ou sociaux qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les énergies alternatives et renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention ou l'atténuation de la pollution, la réutilisation et le recyclage, la santé, la nutrition, l'assainissement, l'éducation et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Un investissement sera évalué comme contribuant à un objectif environnemental et/ou social lorsque :

- a) une proportion minimale de l'activité de l'émetteur contribue à un objectif environnemental et/ou social ; ou
- b) les pratiques commerciales de l'émetteur contribuent à un objectif environnemental et/ou social.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables répondent aux exigences du « Do No Significant Harm », telles que définies par la loi et la réglementation applicables. Le Délégué de la Gestion Financière a développé un ensemble de critères pour tous les investissements durables afin d'évaluer si un émetteur ou un investissement cause un préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Les investissements considérés comme causant un préjudice important ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers les exclusions sectorielles et normatives du groupe Société Générale, le suivi des controverses ainsi que l'amélioration de la note ESG.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour chaque type d'investissement sont évalués à l'aide de la méthodologie exclusive de BlackRock Sustainable Investments. Le Délégué de la Gestion Financière utilise des méthodes de fournisseurs de données tiers et/ou de l'analyse fondamentale pour identifier les investissements qui impactent de façon négative les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les investissements durables sont évalués afin de tenir compte de tout impact négatif et de garantir la conformité avec les principes directeurs pour les entreprises multinationales et les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, en tenant compte des principes et droits qui figurent au sein des 8 conventions fondamentales indentifiées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Les émetteurs réputés avoir violé ces conventions ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7.3%	7%	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
APPLE INC	Matériels informatiques	20.98%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Logiciels	37.41%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Semi conducteurs	16.68%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Distributeurs Diversifiés	7.83%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Internet	6.26%	Etats-Unis
WALMART INC	Distributeurs Diversifiés	1.16%	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS CO	Gestion financière	3.75%	Etats-Unis
EXXON MOBIL CORP	Sociétés pétrolières et gazières intégrées	3.48%	Etats-Unis
PROLOGIS REIT	SCPI bien immobilier industriel et bureautique	3.77%	Etats-Unis
HOME DEPOT INC	Distributeurs Bricolage	2.65%	Etats-Unis

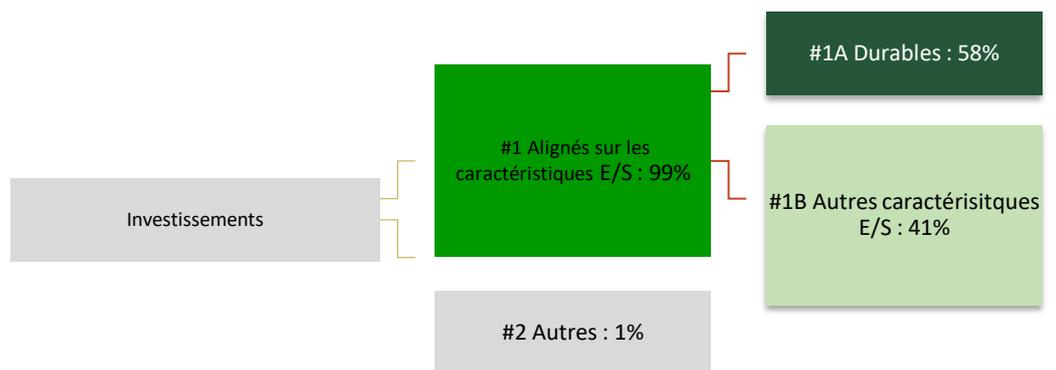


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 58%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	11.6%
Ordinateurs et peripheriques	9.0%
Semi-conducteurs et equipements pour leur fabrication	7.6%
Internet	5.5%
Grands magasins et autres	4.3%
Produits pharmaceutiques	4.3%
Biotechnologie	3.9%
Distribution specialisee	3.4%
Marches de capitaux	3.2%
Petrole et gaz	2.9%
Boissons	2.6%
Services financiers diversifies	2.3%
Banques commerciales	2.2%
Assurance	2.2%
Société d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	2.2%
Machines	2.0%
Equipements et fournitures medicaux	2.0%
Produits domestiques	1.9%
Soins et autres services medicaux	1.8%
Credit a la consommation	1.8%
Automobiles	1.7%
Produits chimiques	1.6%
Produits alimentaires	1.4%
Media	1.4%
Services aux collectivites diversifies et producteurs d electricite independants	1.2%
Conglomerats industriels	1.2%
Produits pour l industrie du batiment	1.1%
Construction et ingenierie	1.0%
Hotels restaurants et loisirs	1.0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :



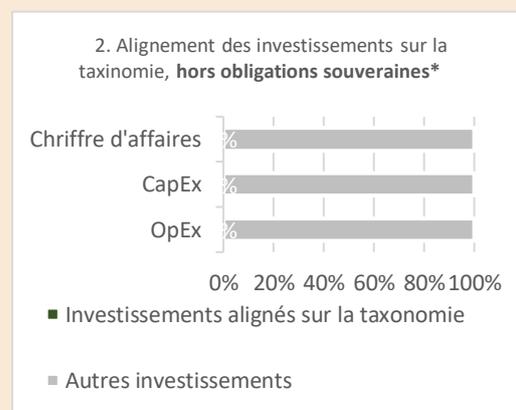
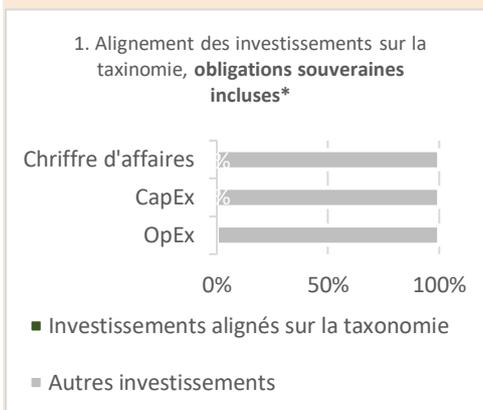
Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

X Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 1% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Pétrole et Gaz conventionnels, Pétrole et Gaz non conventionnels, Tabac, Full Global Compact)
- Respect des engagements concernant les indicateurs d'impact :
 - Le poids des Obligations vertes doit à tout moment supérieur à celui de l'indice de référence, avec un taux de couverture supérieur ou égal à 70%.
 - L'exposition des entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies doit à tout moment inférieur à celui de l'indice de référence avec un taux de couverture supérieur ou égal à 90%.
- Respect de la couverture des notation ESG supérieure à 90%.
- Respect de l'approche ESG :
 - Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Respect du seuil minimum d'investissement durable et de taxonomie :
 - Une proportion minimale d'investissements considérés comme durable au sens du règlement SFDR doit être supérieure à 40%.
 - L'exposition aux activités alignées à la taxonomie européenne doit être supérieure ou égale à 0%.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable